



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGOISES**

Compte rendu de la Commission Locale de l'Eau
du 07.12.2023

Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le jeudi 07 décembre 2023 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, M. Daniel ARTAUD, M. Jean-Luc ROUAN, M. Xavier CAUX, M. Claude CANSINO, M. David COMMINGES, Mme Estelle VILESPY, Mme Sylvie BRINGUIER, M. Henri BENABENT, M. Daniel GONCALVES, M. André PECHIN, M. Joël CAZAJUS, M. Alain SOULE, M. Pierre VIEL

Ont donné pouvoir

M. Daniel BESNARD
M. Marc SANCHEZ
M. Jérôme BLASQUEZ
M. Jean-Jacques RAMADE

A :

M. Daniel ARTAUD
M. Jean-Paul FERRE
M. Xavier CAUX
M. Jean-Luc ROUAN

Etaient absents, excusés :

M. Alain METGE, Mme Joëlle CHALAVOUX

Etaient absents :

M. Pascal CHICOT, M. Georges ARMENGOL, Mme Pascale CANAL, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Jean-Louis REMY, Mme Jessica MIQUEL, M. Gilbert HEBRARD, M. Loïc GOJARD, M. Nicolas GARCIA, M. Guillaume LOPEZ, M. Emmanuel SARDA, M. Daniel GERAUD, M. Michel AUDINOS, M. Bernard LAMARY, M. Nicolas DIGOUDE, M. André VIDAL, M. François VANDERSTRAETEN, Mme Juliette AMIOT, M. David-Olivier CARLIER

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Chambre agriculture 31 (Mme Christel CARPENTIER), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), Fédération régionale d'agriculture biologique (M. Philippe ASSEMAT), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège (M. Jean GUICHOU), Comité Régional Occitanie de Canoë-Kayak (M. Tao DURAND), ANA de l'Ariège (M. Stéphane GROCHOWSKI), ANPER-CEA (Messieurs STRUB, JENN et MENQUET), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA)

Ont donné pouvoir

M. Alexandre LAROQUE (Energialys)

A :

Mme Marie-Charlotte BOUSQUET

Etaient absents :

Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTEIGNAU), Organisme Unique Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), Organisme Unique Garonne Amont (M. Serge BOUSCATEL), UNICEM Midi-Pyrénées (M. Fabrice MARTIN), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), UFC Que choisir (M. Jacques ABIVEN), Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN) Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ)

Etaient absents, excusés :

Fédération des moulins de France (M. Patrick SUILHARD)

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

Etaient présents :

Préfet coordonnateur de Bassin (représenté par M. Anthony DELHAISE), Préfecture de l'Ariège DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), Agence de l'Eau Adour Garonne (Messieurs J-Louis SCHARFFE et Matthieu MAGDELAINE), DREAL Occitanie (M. Anthony DELHAISE), DDT31 (Mme Valérie FAGES), ONF (M. Stéphane VILLARUBIAS)

Ont donné pouvoir

M. Thomas LEDUC

A :

M. Siegfried CLOUSEAU

Etaient absents, excusés :

Office Français de la Biodiversité Région Occitanie (Mme Stéphanie FLIPO), ARS Occitanie (M. Alain BUGÉ)

Etaient absents :

DDTM11, DRAAF (M. Florent GUHL), CRPF (M. Emmanuel ROUYER)

Etaient également présents :

CD09 Directeur DAATE-SAE (M. David GARDELLE), CD09 Directrice Adjointe DAATE-SAE (Mme Guylaine AUTHIER), CD09 DAATE-SAE (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-SAE (Mme Anne GAUTHIER), CD09 DAATE-SAE (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-SAE (Mme Emilie VIE), Garants de la CNDP (Mme Anne Isabelle PARDINEILLE et M. Jean-François COUMEL), Conseil Départemental 31 (M. Kévin DUPLAN), Conseil Départemental 11 (Mme Sylvie SETZKORN), SMIVAL (M. Thomas BREINIG), SMDEA 09 (M. Patrick RESCANIERES), LE TEMPS D'AGIR (Mme Lisa BERGERON), PNR (Mme Luce RAMEIL), ECTARE (M. Grégoire GUDIN), ECLECTIC (Messieurs Morgan CHEHILI et M. Benjamin ARAGONCILLO et Mme Sophie CHAUMETTE), CACG (Mme Magalie MARQUIE), IREEDD (M. Pascal CHANE POI SANE), SAGE Garonne SMEAG (Mme Mannon VALETTE), CCPAP (Mme Oriane VEZIAN), Réseau11 (M. Nicolas SANMARTIN), Institution des Eaux de la Montagne Noire (M. Julien REY)

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Bonjour à tous et à toutes, nous allons procéder au lancement de la réunion plénière de la CLE du SAGE de ce 7 décembre.

• **Rappel des règles de séance par M. Jean-Paul FERRE :**

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres de la CLE d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Monsieur le Président de la CLE demande aux membres d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées ci-dessus. Les modalités de tenue de séance sont approuvées à l'unanimité.

M. Jean-Paul FERRE fait l'appel des présents.

Je tiens à vous remercier pour votre participation à cette réunion plénière du SAGE que ce soit en présentiel ou en visio-conférence. Je souhaite la bienvenue, un plein épanouissement et pleine réussite à notre nouveau garant : M. Jean-François COUMEL qui est du Gard et qui remplace M. Ivan PASCAUD.

• **Intervention de M. Jean-François COUMEL, garant de la CNDP :**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je suis content d'être parmi vous. Je suis garant de la concertation de la CNDP et commissaire enquêteur. Je suis à la retraite, je suis délégué à la CCELR : Compagnie des Commissaires Enquêteurs du Languedoc-Roussillon. Je me suis installé comme œnologue dans les Pyrénées Orientales où j'ai pris une exploitation agricole jusqu'au gel de 1984. J'ai continué à Nîmes, à la Chambre d'agriculture, où j'ai travaillé au Développement des Territoires, je suis ensuite passé à la création du service environnement du Conseil Général du Gard. J'ai créé le Syndicat Mixte des gorges du Gardon, autour du pont du Gard. De ce service, je suis passé à l'agence d'urbanisme de Nîmes où ma mission était de protéger les terres agricoles face à l'urbanisation. Une des caractéristiques du Gard est d'avoir une croissance démographique très importante. J'ai terminé ma carrière comme conseiller du Président de la compagnie du Bas-Rhône Languedoc (BRL) sur les questions d'hydrauliques, notamment sur le projet Aqua-Domitia, projet qui devait amener l'eau à Barcelone, à partir du Rhône. Ce projet abandonné par les catalans, dessert les plaines de l'Hérault, de l'Aude et peut-être, un jour, les Pyrénées Orientales. Voilà pour ma carrière, je suis maintenant retraité avec ces 2 « casquettes » si je peux dire : Commissaire enquêteur et garant de la concertation.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Bienvenue et nous aurons donc l'occasion d'échanger et de travailler de concert.

M. Jean-Paul FERRE, présente l'ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la CLE du 2 décembre 2022
- 2) Présentation et adoption du rapport annuel de la CLE 2022
- 3) Présentation de l'état d'avancement des études :
 - Phase 2 : Tendances, scénarios et stratégie,
 - Evaluation environnementale.
- 4) Adoption du plan de communication du SAGE BVPA

- 5) Présentation et validation du dossier de concertation
- 6) Questions diverses.

1) Adoption du compte-rendu de la CLE du 02 décembre 2022

Le compte-rendu a été envoyé il y a plusieurs mois. Est-ce que vous avez des remarques ou des observations sur ce compte-rendu ? Pas de remarques.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Présentation et adoption du rapport annuel de la CLE 2022

C'est Mme Karine ORUS-DULAC qui va nous le présenter.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Merci M. le Président. L'année dernière, à la CLE de décembre 2022, nous avons validé les rapports 2020-2021.

Nous avons une trame à respecter dans ce rapport d'activité, qui sera ensuite envoyé à tous les membres, à l'ensemble des préfets, au préfet coordonnateur de bassin, à la DREAL et au Président du Comité de Bassin.

Lors de la commission du 22 mars 2022 ont eu lieu des élections, puisqu'un nouvel Arrêté Préfectoral de nomination des membres était sorti en janvier. Il y a donc eu 1 plénière avec l'élection du Président, de 2 vice-présidents. Nous avons aussi modifié la composition du bureau, en ajoutant la fédération de pêche de l'Ariège.

Les nouveaux élus étaient donc M. FERRE, ici présent ; M. Xavier CAUX, M. Alain METGE et M. Daniel BESNARD avait été désigné à nouveau 1^{er} vice-président et M. CAUX, ici présent, 2nd vice-président. La commission du 2 décembre 2022 portait sur l'état d'avancement de nos études et la validation de la proposition de demande d'un garant puisque nous avons rédigé un dossier de demande nomination de garants à la CNDP. L'association pour la gestion quantitative Garonne, en l'occurrence, M. Kévin DUPLAN, nous avait présenté la feuille de route du comité de bassin Adour-Garonne. Voilà pour les 2 commissions de l'année 2022.

Ensuite, nous avons fait 2 bureaux de CLE, un en juin pour valider « l'état des lieux diagnostic » qui avait duré plus de 2 ans et le projet de cahier des charges pour la poursuite de la phase 2 du SAGE. En octobre, nous avons validé le projet de CCTP sur l'évaluation environnementale.

Ensuite, nous avons proposé une stratégie de communication de concertation, avec la nomination des garants, le projet de plan de communication et suite à ça, nous avons lancé un marché public et c'est Eclectic Expérience, avec comme sous-traitant Le Temps d'Agir, qui ont été retenus.

Dans ce rapport annuel d'activité, nous rappelons aussi les missions de la cellule d'animation :

- Animation des instances du SAGE
- Animation des commissions géographiques ou thématiques
- Pilotage des études d'élaboration du SAGE
- Développement d'outil de communication
- Réalisation d'un bilan annuel des activités de la CLE

Dans ce rapport aussi, vous avez le détail des financements puisque l'Agence de l'Eau finance à 70% et la Région Occitanie à 10%.

Un petit rappel sur le calendrier, avant de passer aux études à proprement dites. Nous commençons à travailler sur les tendances, les scénarios et la stratégie et dans le même temps, vous avez le Cabinet Ectare (M. GUDIN) qui s'occupe de l'Évaluation Environnementale qui est un document réglementaire qui va évoluer au fur et à mesure des phases d'élaboration du SAGE.

Avant de laisser la parole au bureau d'études IREEDD, il faut voter le rapport d'activité 2022.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce que vous avez des questions, des observations sur ce rapport d'activité annuel ?

On va passer au vote.

Le rapport d'activité annuel 2022 est adopté à l'unanimité.

3) Présentation de l'état d'avancement des études

On va commencer par le cabinet IREEDD. M. Fady HAMADE s'excuse et sera présent lors du lancement de la concertation le 1^{er} février prochain. Aujourd'hui, c'est M. Pascal CHANE POI SANE qui va nous faire la présentation en compagnie de Mme MARQUIE Magalie de la CACG.

• **Intervention de M. Pascal CHANE POI SANE, Bureau d'étude IREEDD :**

Présentation de la phase 2 : « Tendances, scénarios et stratégies ».

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Présentation de l'avancement de l'étape 1

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

J'avais juste 2-3 questions pour bien comprendre cette partie d'évaluation du potentiel hydroélectrique. Est-ce que la méthode, est décrite dans la réglementation puisqu'on sait que cette étude est demandée réglementairement dans les SAGE ?

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Tout à fait, cette méthode s'appuie sur les guides nationaux concernant l'évaluation du potentiel hydroélectrique. Ce n'est pas ma spécialité, mais effectivement, nous nous appuyons sur les guides concernant le potentiel hydroélectrique qui fait partie du SAGE et puis également nous consultons les documents qui ont été produits au niveau national sur ce volet.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Je comprends que vous travaillez sur des tronçons de rivières mais c'est quand même déjà pas mal équipé. Est-ce que vous regardez les tronçons qui ne sont pas équipés, est-ce que vous regardez les tronçons court-circuités et qu'elle est la part de l'hydrologie aussi, mais je crois que dans la formule, vous regardez la hauteur de chute et le débit, c'est ça ?

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Oui, c'est ça pour la hauteur de chute. Nous avons fait le choix de partir sur des tronçons de 1km ou moins en fonction du découpage, avec des découpages au niveau des confluences évidemment et entre les différentes confluences on découpe avec 1km maximum. Les débits qui sont affectés sont

issus du travail de l'IRSTEA. Nous travaillons sur le module, c'est-à-dire le débit moyen interannuel. Et par rapport à votre question sur les tronçons court-circuités, je sais qu'ils sont pris en compte. Le Brut est calculé sur les tronçons de cours d'eau naturels et donc il y a des dérivations qui sont notamment présentes là-dessus, nous n'avons pas forcément de calcul de potentiel hydroélectrique brut puisque nous n'avons pas les valeurs de débits.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Si j'ai bien compris, de toute façon, on regardera cela en sous-commission, et plus précisément ?

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Oui et cela fera l'objet d'un livrable qui présentera la méthode et les résultats. Aujourd'hui, ce rapport n'est pas encore prêt et nous sommes en train d'y travailler.

• **Intervention de M. Stéphane GROCHOWSKI, Association des Naturalistes de l'Ariège :**

Juste une petite remarque, je suis assez étonné de la façon dont est présenté la partie règlementaire en lien avec le code de l'environnement dans les 5 enjeux qui ont été définis et présentés : la qualité des milieux aquatiques est bien repérée comme un des enjeux important du diagnostic et dans le même temps, ces enjeux de biodiversité sont considérés comme contrainte forte, contrainte modérée.

A partir du moment où l'on parle de contrainte c'est forcément un terme négatif, on peut parler d'impact, d'enjeu mais il semblerait quand même utile que progressivement, on apprenne à ne plus voir ces enjeux de biodiversité simplement comme des contraintes.

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Je vous rejoins tout à fait sur cette remarque, c'est juste parce que je parle uniquement de la partie évolution du potentiel hydroélectrique et du coup, c'est par rapport à ce potentiel hydroélectrique là, qu'effectivement les enjeux de biodiversité peuvent apparaître comme étant une contrainte parce que cela va être une contrainte pour le projet, avec un coût supplémentaire à intégrer, des délais supplémentaires, etc... C'est vraiment avec l'angle de vision du potentiel hydroélectrique mais cela ne répond pas du tout à l'enjeu biodiversité qui est souligné dans cette diapo qui est présenté actuellement. Là, c'était vraiment sur la partie évaluation du potentiel hydroélectrique qui était une partie un petit peu à part qui fait partie de l'étape 1 de l'étude.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche de l'Ariège :**

Deux remarques : Une première sur votre arbitrage dans ce qui est classé en contrainte forte, modérée ou très forte. Vous avez classé les axes migrateurs en modéré. Est-ce que c'est votre propre arbitrage ?

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Oui, c'est par rapport au fait qu'il s'agit d'une orientation du SDAGE et que du coup, ce n'est pas une interdiction en tant que telle comme cela peut être dans les contraintes fortes ou très fortes, c'est par contre une contrainte supplémentaire par rapport à un cours d'eau qui ne serait pas classé en axe migrateur. C'est pour cela que je l'ai mis dans cette catégorie-là.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche de l'Ariège :**

J'espère que vous signalerez que l'Etat vient de lancer un plan national d'action pour les migrateurs considérant qu'ils sont une priorité absolue, aujourd'hui, en matière de préservation de la biodiversité, notamment le cas du saumon puisque nous l'avons sur l'axe « Ariège ». Cette contrainte modérée, je comprends, au sens du code de l'environnement mais quand on regarde l'action de l'Etat dessus, cela ne sera pas considéré comme une contrainte modérée, en tout cas par les partenaires qui travaillent sur ces sujets.

Le 2^{ème} point : Vous vous basez sur les modules produits par l'IRSTEA, vous avez raison, parce qu'on a tellement peu de données en matière d'hydrologie, indépendamment des stations que la DREAL gère, mais il faut savoir que les modules de l'IRSTEA sont extrêmement critiqués parce qu'ils sont sujets à de grandes variations au niveau des valeurs qui sont données donc, là encore, c'est un petit peu technique, mais il s'agirait de savoir qu'elles sont les valeurs que vous avez sélectionné en fonction des incertitudes qui sont données par l'IRSTEA pour ne pas surestimer ou sous-estimer les calculs en matière de potentiel hydroélectrique.

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

L'avantage de ces données IRSTEA c'est qu'elles sont disponibles sur quasiment tous les cours d'eau de l'étude. Effectivement, nous n'avons pas, aujourd'hui, suffisamment de stations équipées pour pouvoir avoir une connaissance précise des débits qui transitent réellement dans les cours d'eau.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche de l'Ariège :**

C'est une limite aux calculs qu'il faudra, je pense, préciser.

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Tout à fait, cela fait partie des limites, vous avez raison de le souligner et il y aura effectivement dans notre livrable un volet sur ces incertitudes que cette méthode implique. C'est loin d'être parfait, nous en sommes conscients mais nous n'avons pas trouvé mieux comme solution pour pouvoir aboutir à des chiffres qui soient homogènes sur l'ensemble du territoire de l'étude.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Sur l'évaluation du potentiel hydroélectrique, nous sommes quand même un petit peu choqué de ce modèle « ingénieur » qui finalement réduit les cours d'eau à l'état de tuyaux puisqu'on regarde le potentiel hydroélectrique en dénivelé et en débit sans tenir compte de toutes les contraintes environnementales qui sont toujours classées sans être hyper contraignantes. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit sur le fait que, finalement, les contraintes environnementales les plus fortes concernant les espèces sont considérées comme des contraintes modérées alors que c'est un enjeu fort de biodiversité avec aujourd'hui, on le sait, un effondrement massif de la biodiversité et donc, un souci constant, que nous devons avoir, de préserver cette biodiversité donc c'est un petit peu choquant. En même temps, je crois qu'il faut bien qu'on essaye de se raccrocher aussi à la réglementation existante, je sais que c'est un passage obligé, le calcul du potentiel hydroélectrique, mais il faudrait aussi prendre en compte le fait que nous sommes déjà classés en masses d'eaux fortement modifiées, je ne l'ai vu apparaître nulle part, et que le fait d'être classé en masses d'eaux fortement modifiées, au titre justement de l'impact de l'hydroélectricité nous amène à être d'emblée exclu de l'atteinte du bon état écologique au titre de la Directive Cadre sur l'Eau donc je crois que c'est aussi une contrainte qu'il faudra peut-être prendre en compte de façon à ce que nous soyons pas voués

à ne pas l'atteindre. Je pense que si nous ne l'atteignons pas, à terme, ce sont tous les citoyens qui, devront « passer à la casserole » parce qu'il y aura des pénalités qui s'appliqueront et qui seront payées par le citoyen, donc, je pense que cela fait partie des enjeux aussi quand on étudie le potentiel hydroélectrique.

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Effectivement, là, nous sommes vraiment sur le volet évaluation du potentiel hydroélectrique et encore une fois, nous n'avons pas fini la présentation, il y a un volet qui concerne l'état des masses d'eau actuelle et effectivement, cela apparaîtra.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

Je voulais intervenir sur la méthode, puisque vous avez parlé d'atelier de co-construction. Je voulais savoir comment cela allait se superposer avec la concertation citoyenne puisque vous avez parlé d'atelier et qui va être associé à ces ateliers sur cette co-construction ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous en parlerons tout à l'heure puisque nous allons avoir un volet sur la concertation communication.

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Suite de la présentation de l'avancement de l'étape 1.

• **Intervention de M. Pascal CHANE POI SANE, Bureau d'étude IREDD :**

Suite de la présentation de la phase 2 : « Tendances, scénarios et stratégies ».

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous avons fait passer les derniers documents, tout n'était pas en ligne sur le site du SCOT, mais au fur et à mesure, nous affinerons puisqu'il y a des projections démographiques qui sont faites par le Bureau d'Etudes qui travaille à la révision du SCOT Vallée de l'Ariège. C'est pour cela que le nouveau chiffre affiché de 242000 habitants est, plus réaliste, au regard du département et de la vallée de l'Ariège. Après, il faut savoir quand même que sur le Nord du périmètre du SAGE, il y a toute la partie Haut-Garonnaise qui compte beaucoup plus d'habitants.

• **Intervention de M. Jean-Pierre JENN, Association ANPER-TOS :**

Je voulais revenir sur les contraintes fortes sur le diaporama qui a été présenté tout à l'heure. A mon avis, il me semble qu'il manque quelque chose dans l'évaluation environnementale sur le cumul des installations hydroélectriques sur un même cours d'eau : barrages et microcentrales.

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Alors, par rapport à ce qui a été présenté sur le « potentiel hydroélectrique », ce n'était pas une évaluation environnementale en fait, c'était la prise en compte des éléments réglementaires pour pouvoir développer du « potentiel hydroélectrique ». Après, sur ce que vous évoquez du cumul des obstacles à l'écoulement notamment, je pense que c'est quelque chose qui rentre plus en compte

dans la caractérisation de l'état des masses d'eau. Je pense que si vous évoquez la notion de contrainte, ce n'était pas dans l'objectif d'évaluer l'état des cours d'eau, mais vraiment dans l'objectif d'évaluer du potentiel hydroélectrique.

• **Intervention de M. Daniel STRUB, Association ANPER -TOS :**

J'ai trouvé sur la page 23, sur l'état des cours d'eau, favorable, etc., il y a les Objectifs Moins Stricts, donc j'aimerais un peu voir, ce que veulent dire ces OMS qui occupent une bonne partie de la surface du SAGE.

• **Intervention de M. Pascal CHANE POI SANE, Bureau d'étude IREDD :**

Les OMS correspondent à des masses d'eau pour lesquelles la DCE accorde une dérogation au niveau de l'échéance pour l'atteinte du bon état donc, pour l'instant, sur cette carte, par exemple, nous voyons que les objectifs sont fixés à plusieurs échéances, 2015, 2021, et 2027. Les OMS, ce sont les masses d'eau pour lesquelles l'échéance va au-delà de 2027 et cela est justifié par des paramètres tel qu'une forte anthropisation. Cela concerne les masses d'eau fortement modifiées ou alors des conditions naturelles qui font que l'on ne peut pas atteindre le bon état. Il y a une justification du fait qu'on ne peut pas atteindre l'objectif à l'échéance, qui est pour l'instant 2027, au maximum, mais cela ne signifie pas qu'on n'oblige pas à atteindre le bon état sur cette masse d'eau.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Juste une petite précision avant, pour que ce soit bien clair, vous êtes 3 pour 1 siège, donc la prochaine fois, vous préciserez qui intervient. On ne peut pas se permettre d'avoir 3 intervenants, nous sommes 73 à siéger à la CLE. Il n'y a qu'une seule personne qui interviendra. Vous n'avez qu'un siège, c'est la règle du jeu.

• **Intervention de M. Jean-Louis SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour Garonne :**

Pour compléter la remarque de la personne d'IREDD, c'est vrai que la Directive Cadre imposait des échéances initiales à 2015 en premier horizon, avec 100% des masses d'eau en bon état. Les travaux avançant, il y a certain nombre de masses d'eau, en violet sur la carte, qui sont des masses d'eau pour lesquelles il faut un facteur temps très important pour restaurer le bon état. Ce sont souvent des masses d'eau dans les vallées, sur les grands axes, ce sont des masses d'eau que l'on appelle « multi-pressions » où beaucoup de pressions s'exercent en même temps et où il faudra du temps pour restaurer une bonne qualité, d'où ce qui a été dit : Des objectifs moins stricts, ce qui n'empêche pas, dans tous les cas, d'atteindre le bon état ou en tout cas des valeurs optimales sur un certain nombre de compartiments du bon état des eaux pour ces masses d'eau mais vous avez une dérogation pour ne pas l'atteindre dès 2027.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

C'est une question qui porte sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Est-ce que cette étude permettra ou pourra constituer une aide pour définir éventuellement une zone d'accélération de l'hydroélectricité ? Est-ce qu'elle sera utilisable et si oui, quand ?

• **Intervention de Mme Magalie MARQUIE, CACG :**

Par rapport à ça, je pense que ce sont les ateliers de concertation qui auront lieu fin février qui permettront de répondre à votre question. En tout cas, ce n'est pas un objectif de notre étude en tant que tel.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Je comprends que ce n'est pas un objectif parce que cela n'existait pas, en tout cas, ce n'était pas connu mais justement est-ce que ça peut être un « sous-produit » ou un « produit induit » qui permette d'aider les communes éventuelles qui se lanceraient dans les zones d'accélération de l'hydroélectricité.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Est-ce que vous analysez aussi la consommation et pas que le prélèvement ? C'est juste une question méthodologique. Vous parliez de l'analyse des prélèvements d'eau qui est en cours de réalisation, est-ce que cela va être affiné à la consommation puisque des fois il y a du prélèvement mais aussi de la restitution qui est faite. Est-ce que vous allez affiner l'analyse avec de la consommation ?

• **Intervention de M. Pascal CHANE POI SANE, Bureau d'étude IREEDD :**

Merci pour votre question. Tout à fait, nous allons nous intéresser à la consommation, nous avons commencé à extraire des données, sur l'eau potable et l'assainissement. Cela va être pris en compte, c'est important puisqu'il y a notamment les questions de rendement de réseaux qui viennent étayer les différences entre consommation et prélèvement.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

On va passer au point suivant. J'apprécie vos interventions mais cela serait quand même mieux, en présentiel, pour la prochaine CLE, du 1^{er} février 2024, à 16h, M. Fady HAMADE sera présent, aussi pour le lancement de la concertation au public, prévu à 18h. Je passe la parole, pour l'évaluation environnementale, à M. GUDIN Grégoire, du Cabinet d'Etude ECTARE qui est ici présent.

• **Intervention de M. Grégoire GUDIN, Cabinet ECTARE :**

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de M. André PECHIN, Mairie de Foix :**

Vous avez parlé des puits de carbone, en évoquant les milieux naturels, je pense en particulier à la forêt qui est victime des sécheresses répétées avec du dépérissement. Au niveau national, la stratégie nationale bas carbone qui avait été très optimiste sur les capacités à venir de la forêt à stocker du carbone, a dû revoir les données à la baisse parce que le dépérissement fait que ce potentiel va en diminuant, est-ce que vous allez également le prendre en compte au niveau plus local ?

• **Intervention de M. Grégoire GUDIN, Cabinet ECTARE :**

Oui, bien sûr, c'est une question que l'on prend en compte. Quand je parle de bilan de puits de carbone, je parle surtout de l'existant, donc c'est un outil de l'ADEME qui permet de dire entre 2012 et 2018, combien de carbone a capté votre territoire par an et combien de carbone est stocké dans les sols et dans la biodiversité existante mais en terme de tendances. En effet, nous prenons en compte le fait que la forêt subit des transformations importantes avec le changement climatique,

qui sont source de mortalité importante et, dans ce cas-là, c'est sûr que le puit de carbone est moins efficace, voire plus efficace du tout, donc c'est en effet quelque chose qui sera intégré dans l'état initial de l'environnement.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Nous avons une demande parce que je pense que nous manquons d'études sur le sujet. Nous souhaiterions voir s'il est possible d'avoir une étude des impacts cumulés des prélèvements de granulats sur la ressource en eau et de l'impact des remblais. Nous avons bien pris note qu'ils avaient été intégrés même si cela manque quand même d'un petit peu de détails. Par contre, ce que nous n'avons pas, c'est une vision des impacts cumulés et cela mériterait que nous rentrions un petit peu dans le détail, c'est chaque « carrier » qui nous donne un petit peu l'état, de sa propre carrière, mais souvent, cela impacte 20-30 hectares mais ce que nous savons, c'est qu'aujourd'hui, se sont 1000 hectares qui vont être impactés. Ce n'est plus du tout la même dimension et cela mérite qu'on le repense en fonction justement du cumul de ces impacts, aussi bien, je l'ai dit en terme d'écoulements, parce ce que je pense qu'il y a un gros souci sur l'écoulement de la nappe compte tenu du remblaiement par des déchets, qui n'a pas du tout la même porosité que le sol naturel, et qui fait donc barrage à l'écoulement et notamment barrage à l'alimentation des sources qui sont souvent en aval. Je pense aux sources de « Roudeille » qui sont dans le périmètre immédiat de Saverdun et qui sont d'un apport relativement important en période d'étiage pour le cours d'eau de l'Ariège. Ce n'est pas négligeable et puis, aussi, en terme de qualité, parce qu'effectivement, nous n'avons pas le déroulé des pollutions qui ont été constatées au droit des « carrières », notamment en matière de métaux lourds ou de métaux comme l'aluminium, qui n'est pas présent de manière naturelle dans les sols et que l'on retrouve massivement au droit des carrières. Voilà, donc si le SAGE pouvait initier ce genre d'étude globale, cela permettrait d'avoir une vision beaucoup plus précise du secteur.

Après, sur les autres points que nous avons fait passer, nous avons travaillé sur une étude des pollutions chimiques sur les sols dans le Nord du département et là aussi, c'est une étude qui a porté sur plus de 19000 prélèvements qui est donc relativement significative puisque c'est la plus grande étude qui ait été faite sur la Région et c'est vrai que le constat est désolant de la quantité de molécules susceptibles d'être associées les unes aux autres avec le potentiel qu'elles peuvent représenter de dangerosité à la fois pour les écoulements naturels et en même temps pour la santé des populations.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche de l'Ariège :**

Une question au responsable du Bureau d'Etudes qui a travaillé sur le diagnostic et qui en a fait la synthèse, c'est plus une question de méthode. Il se base sur les données qui sont à sa disposition, ce qui est tout à fait normal, c'est-à-dire le diagnostic de l'état écologique des cours d'eau donc il nous a présenté une carte plutôt idyllique où nous avons beaucoup de zones en bon état mais, nous, pour la Fédération de Pêche qui travaillons finement sur ces sujets, nous parlons bien de ces indicateurs qui ont de très grosses faiblesses et la carte qui a été présentée ne correspond pas au réel. Alors, on rentre dans des expertises, des choses « fines », et les réunions comme aujourd'hui et les commissions géographiques ne sont pas le lieu pour discuter de cela parce que c'est de l'interprétation locale, fine, sur des températures, de l'hydrologie, on rentre sur des choses assez techniques donc, je ne sais pas comment on pourrait améliorer cet état des lieux. Je ne trouve pas la place pour faire ça, je ne sais pas comment on pourrait l'intégrer mais malheureusement, le réel ne correspond

pas à ce que nous produisent les indicateurs. Voilà, c'est une question purement méthodologique, un peu technique, j'en suis désolé, mais c'est quelque chose qui ressortira dans les débats, inévitablement, parce que nous aurons des arguments qui vont à l'encontre d'une caractérisation en bon état en argumentant finement sur les sujets.

• **Intervention de M. Grégoire GUDIN, Cabinet ECTARE :**

Pour préciser, la carte qui est là, ce sont des données qui sont fournies par l'Agence de l'Eau, c'est une analyse de l'état écologique à l'échelle du bassin Adour-Garonne qui est zoomé sur le bassin de l'Ariège. Nous avons 70 à 80 masses d'eau sur le territoire, cet indicateur là nous permet de montrer une vision globale. Nous sommes tout à fait conscients que c'est imparfait, nous en avons d'ailleurs discuté lors d'un comité technique. A l'intérieur de chaque masse d'eau, il peut y avoir des états différents et des situations locales qui sont différentes mais selon moi, cette précision au cours d'eau est davantage liée à l'état des lieux du SAGE. L'état initial de l'environnement doit être proportionné, on va dire, au contenu du SAGE et le niveau de précision qui est présenté normalement correspond à l'exercice de l'état initial de l'environnement sachant que l'état des lieux est bien plus précis. Donc si les réponses ne sont pas dans l'état des lieux, il faudra peut-être voir à le développer un petit peu plus et savoir comment nous pouvons intégrer ces données plus précises dans le SAGE.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à M. Florian TESTA pour aborder le dossier sur l'adoption du plan de communication du SAGE BVPA qu'il va vous présenter.

4) Adoption du Plan de Communication du SAGE

• **Intervention de M. Florian TESTA, animateur du SAGE BVPA :**

Juste avant l'adoption du plan de communication, je voulais vous faire part de ce rappel sur le calendrier de la concertation préalable et de la concertation continue du SAGE en 2024 qui débutera pour la concertation préalable du 1^{er} février, pour une durée de 3 mois jusqu'au 30 avril. Le travail avec les commissions géographiques débutera dès la fin du mois de février. Nous avons 3 ateliers, dans le marché passé avec IREDD CACG, fin février et 3 autres ateliers qui auront lieu durant la concertation continue. Elle est beaucoup plus longue, 27 mois, et accompagne la phase d'étude Phase 2 de la stratégie du SAGE jusqu'à la rédaction du Plan d'Aménagement de Gestion Durable (PAGD) et la rédaction du règlement du SAGE.

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Est-ce que vous avez pensé, M. le Président, à intégrer les APNE dans le plan de communication ? Comme, par exemple, prendre en compte les formations qu'ils dispensent sur le terrain. Je prends l'exemple de notre association, l'an prochain, nous aurons une formation sur la circulation des eaux souterraines, je pense que cela peut faire partie du plan de communication puisqu'on y évoquera les impacts des activités humaines sur les eaux souterraines avec les différents soucis que nous avons pu rencontrer dans le département tels que ceux qu'on a eu avec la pollution au tétrachloroéthylène sur la ville de Foix, par exemple. Cela peut faire partie de la démarche de communication.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

C'est un plan de communication assez large. Nous avons mis justement une ligne « partenariat » et si chacun, issu des collèges de la CLE souhaite proposer quelque chose, vous pouvez nous le soumettre. Je précise que ce plan de communication n'est pas que pour la concertation préalable de 3 mois, c'est pour l'ensemble de l'élaboration du SAGE, donc pour les 3 ans à venir. Nous allons vous présenter aussi le bilan des formations que nous nous avons réalisé cette année.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche de l'Ariège :**

Juste une remarque puisqu'il va y avoir une visite de terrain au niveau d'une centrale hydroélectrique, nous avons beaucoup parlé d'hydroélectricité aujourd'hui. On pourrait aussi faire une visite de terrain pour montrer ce qu'est un cours d'eau qui n'est pas impacté et un cours qui est en très bon état, il n'y en a plus beaucoup mais nous en avons quelques-uns. Je pense que dans l'idéologie globale qui est développé ici, au niveau du SAGE, nous pourrions accueillir des gens pour leur montrer ce que c'est un cours d'eau qui est en très bon état puisque cela va devenir une véritable « rareté ».

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Dans ce qui va vous être présenté dans les 3 mois, les parcours commentés sont « prévus » par rapport au marché que nous avons passé avec Eclectic Expérience et Le Temps d'Agir, mais après, dans les 27 mois, il nous restera un parcours commenté mais nous pouvons en rajouter, il n'y a pas de problème, au contraire, cela rythmera la concertation continue pour le public.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous devons adopter ce Plan de Communication.

Le Plan de Communication est adopté à l'unanimité.

Nous allons passer la parole au cabinet Eclectic Expérience qui va maintenant nous présenter le dossier de concertation avec les différentes réunions que nous avons ébauché avec eux, sur les 3 mois à venir, à partir du mois de février jusqu'au mois d'avril.

Juste une petite intervention pour M. DELRIEU. Vous avez dit, au cours d'une réunion publique à Mirepoix que tout était déjà écrit. Je n'ai ni stylo, ni porte-plume, donc, vous le voyez, que rien n'est écrit, et que les documents seraient imposés à tous. La concertation est pour tout le monde, elle n'est même pas ouverte donc je ne peux pas vous laisser dire et je ne vous laisserais pas dire que les dés sont encore « pipés ».

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Je n'ai pas dit ça, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai simplement rappelé que lors du dernier Bureau du SAGE, ce qui avait été annoncé, et pas par nous, par une autre personne qui était intervenante, qui disait qu'il fallait bien se garder d'avoir une attitude où nous ne faisons qu'expliquer ce que nous avons décidé et qu'on devait, y compris dans le cadre de la concertation, prendre en compte les considérations du public, si nous voulons éviter les frustrations. Je pense que c'est un débat que nous avons eu au bureau du SAGE, éviter cette frustration et je pense que c'est un souci

que l'on doit garder parce qu'effectivement si rencontrer les gens pour simplement expliquer ce que c'est que le SAGE et expliquer ce qu'il y a dans le contenu et bien, cela ne satisfera personne.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

C'est aussi un malentendu, aujourd'hui nous avons réaffirmé qu'il y aura peut-être des frustrations mais de toute manière, nous demandons aux gens de venir et nous sommes là pour les écouter et nous avons même parlé de débats ou d'échanges. Je ne peux pas vous laisser dire, peut-être vous l'avez mal interprété, on m'a mal rapporté votre intervention à Mirepoix, dont acte, les dés ne sont pas jetés. Nous les jetterons ensemble.

Nous allons laisser la parole à Eclectic Expérience, vous allez voir, il y a même des réunions à Mirepoix et Foix, vous pourrez venir.

5) **Présentation et validation du dossier de concertation**

• **Intervention de M. Morgan CHEHILI, ECLECTIC EXPERIENCE :**

Voir présentation faite en séance (et jointe au compte-rendu).

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je vous remercie de cette présentation qui est très claire. J'insiste là-dessus, nous avons essayé de communiquer, même vous tous qui êtes présents ici, dans la salle, nous comptons sur vous pour faire savoir, parce que c'est important de dire et de faire savoir. Nous avons le soutien, aussi, du service communication du département et vous avez vu que nous essayons d'utiliser tous les moyens de communication à disposition : il y a le présentiel mais aussi les réseaux sociaux. Je crois que nous souhaitons que la plus large partie des personnes résidants sur le territoire puisse s'exprimer et fasse remonter leur sentiment. Nous avons reçu hier, l'accord de la mairie de Foix pour implanter une « goguette », sur le marché de Foix, au mois de février. Nous nous inspirons de ce qui a été fait pour la fibre.

Est-ce que vous avez des questions ?

Donc, faites-le savoir, vous allez avoir tous les documents, nous avons encore quelques mois et je pense que les garants souhaitent intervenir à ce niveau.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garante de la concertation :**

Je voulais dire que la réussite de cette concertation préalable dépend de toute cette organisation qui est faite en amont de toute cette réflexion que nous avons menée avec les techniciens d'Eclectic Expérience sur un dispositif qui maille le plus possible le territoire, qui soit accessible à tous et où chacun puisse s'exprimer mais elle dépend aussi de vous. Je vois qu'il y a beaucoup de communautés de communes qui ne sont pas là, ne sont pas représentées, ça m'inquiète un peu puisqu'il faut absolument que les élus du territoire s'approprient cette concertation et fassent le plus de communications possibles autour dans leur ville, dans leur village, etc... Nous comptons beaucoup aussi sur les associations, je vois qu'heureusement, elles sont bien présentes, pour mobiliser leurs adhérents mais vraiment, il va falloir que les élus s'impliquent beaucoup pour faire de l'affichage dans leur commune. Il faudrait vraiment mobiliser vos collègues, pour les élus qui sont là ou en visio dans les communautés de communes et dans les communes. Nous comptons vraiment sur les élus du territoire, c'est un très grand territoire, très rural, nous avons bien vu, que l'on a un taux d'habitant au

km² qui n'est pas important, nous avons essayé que chacun puisse venir s'exprimer sur des débats itinérants ou sur des réunions publiques, des ateliers, de multiplier les dispositifs, mais si les élus territoriaux ne jouent pas le jeu, la population ne sera pas assez bien informée et on échouera à avoir un maximum de citoyens qui viennent y participer et cela serait fort dommage.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je pense que des choix ont été faits, nous avons essayé de faire participer les 5 bassins, il a fallu arbitrer sur certains sites. Nous avons aussi intégré des sites sur l'Aude comme Belpech ou encore la Haute-Garonne avec Auterive, Labarthe-sur-Lèze puisque ces départements sont partis prenantes du SAGE. Donc, nous avons ou allons essayer de mobiliser le maximum de participants. On compte sur vous.

6) Questions diverses

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice du SAGE BVPA :**

Je vais vous faire un petit point sur ce qui a déjà été fait en terme de communication par les équipes du SAGE.

Donc, nous allons vous faire un retour sur les formations qui ont déjà eu lieu qui étaient destinées aux membres de la CLE.

Une 1^{ère} formation a eu lieu le 16 novembre dernier et qui concernait les « essentiels sur les zones humides ». Elle a été effectuée par le SSV et présentée par la technicienne Peggy GUERIN. Il y avait 9 personnes présentes sur les 73 membres de la CLE invités ce qui n'était pas très important d'où l'importance des mobilisations sur tous les événements à venir.

Une 2^{ème} formation a eu lieu sur le « bon fonctionnement d'un cours d'eau » le 5 décembre, organisée par Monsieur Laurent GARMENDIA, de la Fédération de Pêche de l'Ariège. Cette formation a eu lieu à Verniolle et il n'y avait que 4 personnes présentes. Cette formation avait eu lieu à 2 autres reprises courant 2023, le 07 juin et le 26 juin.

Nous souhaitons proposer dans les prochains mois, 2 autres formations aux membres de la CLE :

- Une formation qui concernera : L'aménagement de l'espace alluvial au 2nd semestre 2024,
- Une formation qui concernera : l'érosion des terres agricoles et ses impacts sur les cours d'eau.

Nous rééditons l'information et la nécessité de vous mobiliser et de venir à ces formations qui sont très intéressantes.

Un autre outil de communication que notre service communication nous a permis de réaliser, c'est une communication par le système e-Agora, un Info'SAGE qui permet de tenir au courant les membres de la CLE des événements en cours et à venir. Un premier Info'SAGE avait été envoyé au mois de septembre, un second au mois de novembre et le prochain sera édité au mois de janvier 2024.

La prochaine séance de la CLE à venir, sera le 1^{er} février 2024. Les membres de la CLE du SAGE se réuniront, à 16h, en amont de la réunion de lancement de la concertation préalable qui aura lieu, elle, à 18h. Cette séance plénière portera sur l'avancement des études, sur les tenues des commissions géographiques sur les bassins versants pour les tendances et scénarios de la phase 2 d'élaboration du SAGE.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Les propositions de formation sont intéressantes mais nous avons beaucoup de mal à nous rendre disponible, c'est peut-être une des raisons du faible effectif. Est-ce qu'on pourrait imaginer plusieurs sessions de chacune de ces formations de manière à ce que l'on puisse, à la fois, le répartir sur le territoire quand cela n'est pas lié à un site mais avoir plusieurs sessions de formations de manière à essayer de participer au moins une fois sur les 2 ou 3 sessions.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

C'est le problème que nous avons rencontré aujourd'hui, nous sommes élus, beaucoup de nos amis élus n'ont pas pu venir aujourd'hui puisqu'il y a une multitude de réunions en ce mois de décembre. Nous sommes très sollicités et nous ne pouvons pas nous démultiplier donc c'est peut-être une possibilité.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice du SAGE BVPA :**

Concernant la formation sur les cours d'eau, il y en a quand même eu 3 et ça mobilise quand même à chaque fois une personne qui présente la formation, qui la soutient et quand il n'y a que 4 personnes, c'est difficile.

Eventuellement, oui, on peut prévoir cela mais il faudrait quand même vraiment qu'il y ait une mobilisation forte.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Celle des zones humides, c'est pareil, l'ANA CEN en avait proposé 2, l'année dernière et nous en avons refait une, côté Salat-Volp à la demande de la communauté de communes Cagire-Garonne-Salat mais là aussi, nous n'avons pas eu beaucoup de monde non plus, malheureusement.

• **Intervention de Mme Guylaine AUTHIER, Directrice Adjointe de la DAATE :**

Peut-être que nous pouvons essayer de mettre en place un Doodle pour identifier la date sur laquelle il y aurait le plus de participants, en proposant 2 ou 3 dates et qui serait envoyé aux membres de la CLE et ensuite nous pourrions prendre la date qui aurait le plus de participants.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'Agriculture de l'Ariège :**

Les chambres d'agriculture peuvent avoir des choses intéressantes à partager. Nous pouvons proposer des visites d'exploitations et formations par rapport aux sols. Il y a la possibilité de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège pour voir ce qui se fait en terme de protection de l'eau et des sols.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Il y a l'élaboration du SAGE et nous avons déjà dit, dès le départ, d'ailleurs que toutes ces formations, que nous, vous proposons, c'est pour vous mettre tous sur un même niveau d'information. C'est vrai qu'il y a des termes assez techniques, vous l'avez vu tout à l'heure avec la présentation de la CACG, les modèles DRIAS et les modèles climatiques donc il faut que chacun s'imprègne un peu de cela pour que nous puissions rédiger le PAGD et faire des propositions d'actions sur les bassins versants. Donc nous prenons note de votre proposition avec plaisir.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice du SAGE BVPA :**

Je voudrais juste terminer sur les formations qui ont déjà eu lieu pour dire à toutes les personnes qui n'ont pas pu être présentes que ces formations sont aussi en ligne sur le site actuel du Conseil Départemental : « ariege.fr ».

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Je rajoute que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre du Comité de Bassin a fait une vidéo sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN). Matthieu MAGDELAINE nous a fait passer le lien « You Tube », donc la vidéo est aussi sur notre site internet, avec les formations zones humides, qui avaient été proposées par l'ANA-CEN et par le syndicat Salat-Volp (SSV).

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Pas d'autres interventions ?

Très sincèrement, je vous remercie de votre participation, c'est une semaine très chargée pour moi puisque j'ai une autre assemblée générale demain avec la « quête du quorum ».

Je comprends que c'est difficile de mobiliser et je vous remercie très sincèrement d'avoir participé et d'avoir enrichi les débats aujourd'hui. A très bientôt, au 1^{er} février.

La séance est levée à 12h10.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA

Le Président de la CLE
du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE

Jean-Paul FERRE